

Plan Local d'Urbanisme



Modification n°1 du PLU

3. Orientation d'Aménagement et de Programmation

Secteur Pasteur

Vu pour être annexé
à la Délibération du Conseil Municipal
du 21 décembre 2016 approuvant la modification du PLU

Orientation d'Aménagement et de Programmation

Secteur Pasteur

Ce secteur, inséré dans le contexte résidentiel de lotissements de Moussy-le-Neuf, constitue sur 1,4 hectare, un espace « laissé pour compte » et une coupure urbaine et paysagère. Dans ce contexte, la municipalité souhaite y développer de l'habitat, avec la réalisation d'environ 75 logements.

Ce projet, qui rentre dans la politique de développement urbain de la commune via le comblement des dents creuses, a pour objectif de maîtriser la desserte de ce secteur aujourd'hui enclavé et présentant une opportunité foncière.

Programmation :

DESSERTE DE LA ZONE	L'axe principal de desserte automobile devra être traversant afin de relier la rue Pasteur avec la rue des Jardins Rouards. Dans le cadre des études opérationnelles de ce secteur, le projet devra être soumis à l'agence territoriale du Conseil Départemental.
	La liaison avec la rue Lamaze se fera uniquement en sens unique depuis la ruelle de Patras et par une liaison douce afin de relier le cœur d'îlot au centre-bourg par un axe piéton et/ou cyclable.
	Les axes secondaires de desserte automobile seront étudiés dans le cadre d'un projet d'aménagement global de la zone.
ENVIRONNEMENT	Une attention particulière devra être faite pour les franges de la zone d'urbanisation à partir du moment où elles sont en contact direct avec des zones d'habitation. Ces franges seront des espaces paysagers de type : haies paysagères et les fonds de jardin seront des espaces non constructibles.
	Au sein de la zone, certaines liaisons douces peuvent être doublées de noues paysagères en lien avec les sentes et noues existantes sur la commune.
	Pour ancrer l'opération dans la poursuite des cœurs d'îlots paysagers limitrophes, la plantation des limites séparatives sera particulièrement étudiée.
AMENAGEMENT	Cette zone d'urbanisation étant réservée à la construction de logements, l'aspect général de ce nouveau quartier devra s'intégrer dans la composition architecturale du quartier et le recul végétal depuis l'espace public devra permettre de terminer la silhouette paysagère de la rue sur ce secteur communal.
	Seule une opération d'ensemble pourra se faire sur cette zone d'urbanisation future en favorisant la construction d'un habitat mixte.

OAP Secteur Pasteur

